

## LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2022 DE L'ESAA

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également comprendre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

**Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.**

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire est venu préciser le contenu de ce rapport :

*« A. 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*B. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le Maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :*

*1° À la structure des effectifs ;*

*2° Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

*3° À la durée effective du travail dans la commune.*

*Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.*

*Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport social ».*

Le présent rapport a pour objet de transmettre aux membres du Conseil d'administration les éléments nécessaires à la réflexion en vue de la séance du Conseil d'administration qui approuvera le budget prévisionnel 2022. Le vote du budget devra effectuer avant le 31 décembre conformément aux statuts de l'EPCC.

### **Rappel des règles budgétaires :**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'établissement. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Dans chacune de ses sections, les dépenses et les recettes sont classées par chapitre et par article. Pour l'ESAA, le plan comptable est la M14. Le budget de l'école est voté par nature.

### **Les principes budgétaires sont les suivants :**

- le principe d'équilibre réel : les recettes et dépenses doivent au stade de la prévision, s'équilibrer. Cet équilibre doit être réalisé par section (fonctionnement et investissement). En outre, les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, c'est-à-dire qu'elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation excluant toute majoration ou minoration fictive.
- le principe d'annualité : le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre année N), toutes les ressources et toutes les charges. Il s'ensuit l'obligation d'élaborer, de faire adopter et de rendre exécutoire un acte budgétaire avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année à laquelle il va s'appliquer et qui va prévoir les dépenses et les recettes pour cet exercice. Avant le début de l'exercice, toutes les recettes et les dépenses doivent donc avoir été prévues au budget pour un an seulement.
- le principe de l'unicité : un seul document budgétaire doit retracer les prévisions de la collectivité.
- le principe de l'universalité : la compensation entre les recettes et les dépenses est interdite. Aucune opération ne doit être contactée et chacune doit apparaître en recette ou en dépense.

### **L'enseignement supérieur en art et en Conservation-Restauration**

L'accréditation renouvelée pour une durée de 3 ans a pris effet à la rentrée 2021 ce qui permet à l'établissement de rentrer dans la vague C de la campagne d'évaluation par le HCERES (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et de développer des actions innovantes en termes d'offres de formation et d'éducation artistique et culturelle.

C'est une reconnaissance par les instances nationales et il est nécessaire de maintenir le dialogue avec celles-ci. Les tutelles, la Ville et l'État, ont été aux côtés de l'école. Que leur soutien soit souligné dès cette rentrée 2021.

L'École supérieure d'art d'Avignon accueille par ailleurs Monsieur Morgan Labar en qualité de directeur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Il fait suite à Alfredo Vega qui était arrivé à la fin de son contrat au 31 août 2021.

Morgan Labar travaillera en lien avec les instances de gouvernance de l'école (Conseil d'administration, Conseil scientifique et pédagogique) et avec les représentants étudiants pour développer le projet artistique, scientifique et pédagogique de ce nouveau cycle scolaire.

L'ESAA doit réaliser en 2022 les procédures d'évaluation interne et externe réglementaires. L'évaluation externe du HCERES se déroule en deux étapes :

1. Évaluation des formations : évaluation du HCERES sur le fonctionnement des formations de niveau Licence et Master de l'établissement lors de la dernière période d'accréditation. Elle se fonde sur une auto-évaluation bilan et perspectives des diplômés de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycle : DNA (diplôme national d'art) et DNSEP (diplôme national supérieur d'expression plastique) ;
2. Évaluation du projet d'offre de formation : l'évaluation du HCERES se conclut par un avis sur le projet de l'établissement en matière d'accréditation pour la prochaine période.

## Projets pédagogiques prévisionnels pour le cycle scolaire 2021-2022

La rentrée a eu lieu le 4 octobre 2021 en présentiel pour l'ensemble des étudiants de l'ESAA.

125 étudiants se sont inscrits pour le cycle scolaire 2021-2022 (rappel 125 en 2020-2021).

Le protocole sanitaire mis en œuvre en 2020 et 2021 est en vigueur compte tenu des directives nationales liées à la période pandémique pour garantir la santé de l'ensemble de la communauté de l'ESAA (professionnels et étudiants).

### **1/ Un travail de partenariat réaffirmé avec les structures artistiques et culturelles de la Ville d'Avignon**

L'ESAA souhaite réaffirmer son ambition d'intégrer le dispositif Quartet+ et proposer des projets de valorisation de ses actions en lien avec les lieux mis à disposition par la Ville d'Avignon. La visibilité dans le cœur de ville est un enjeu central pour l'école : il faut, pour les habitants mais aussi pour les visiteurs, mettre en valeur l'important travail réalisé à l'ESAA, dans les sites de Baigne Pieds et de Champfleury. Pour ces raisons l'école recherche actuellement des locaux en centre-ville qui lui soient dédiés, afin de valoriser les projets artistiques et les travaux des diplômés. Une telle vitrine pour l'école - qui souffre d'un déficit de visibilité chez les Avignonnais et les Avignonnaises – permettrait également de mener des actions de professionnalisation pour les étudiants sortants.

Des premiers échanges avec les représentants de la Ville ont eu lieu autour d'un travail partenarial possible dans le cadre de la conservation et de la valorisation du fond Yvan Taillandier à l'Hôtel de Beaumont.

Il est aussi prévu, sous réserve de l'accord du responsable du musée, de renouveler cette année l'expérience de chantier-école dans les musées municipaux avignonnais. En 2021, le Palais du Roure a pu accueillir une équipe de 8 étudiants placés sous la responsabilité d'une enseignante de l'ESAA pour réaliser des travaux de conservation-restauration de biens culturels.

Enfin, en lien avec le FRAC et la Ville d'Avignon, il est envisagé de mettre en œuvre des actions au service des étudiants en conservation-restauration mais aussi au service des étudiants qui souhaiteraient se destiner vers l'enseignement. Une convention en cours d'écriture.

Dans le cadre du projet Terre de culture 2025, la Ville souhaite favoriser la présence d'artistes à l'école. Cette présence pourra se traduire de diverses façons. Elle propose à l'ESAA dès 2022 un ancien d'appartement d'instituteur à l'école Stuart Mill qui servirait d'atelier à un ou deux artistes à la condition que ce soit d'anciens étudiants ou des étudiants en fin d'étude de l'école. Plutôt que de traiter directement avec eux, la Ville souhaite que l'ESAA soit un partenaire engagé et assume l'organisation de cette résidence. Un appel à candidature pourrait être mis en place à destination des M2. Ce nouveau projet renforce la dynamique de professionnalisation et d'insertion en direction des étudiants menée par l'ESAA.

L'ESAA et la Galerie avignonnaise *Arts Up* (<http://arts-up-sud.com/>) ont fait un bilan des activités et des actions mises en œuvre lors du cycle scolaire 2020-2021. Au regard de ce bilan, il a été proposé de reconduire le partenariat pour le cycle 2021-2022 permettant à l'Atelier recherche et création (ARC) placé sous la responsabilité d'Alain Léonési, enseignant, de fonctionner à nouveau et d'initier de nouveaux projets. Pour mémoire, *Arts Up* est une structure pour la valorisation, la promotion et le développement des arts visuels.

Dans le cadre du cycle scolaire à venir, Madame Bardet, responsable de la galerie, a aussi proposé des ateliers professionnalisants à l'ESAA, notamment en lien avec les organismes (MDA, etc.) du secteur culturel. La galerie de l'association va également servir de support à la professionnalisation des étudiants (accrochage, scénographie, médiation, communication, travail avec des contraintes techniques, constitution d'un réseau artistique professionnel, etc.), des rencontres avec des artistes professionnels, galeristes, etc. Cela sera l'occasion de proposer différents outils aux étudiants afin d'acquérir une certaine autonomie et une meilleure connaissance du maillage artistique territorial et institutionnel.

## **2/ Un partenariat avec le Festival d'Avignon**

Fondé en 1947 par Jean Vilar, le Festival d'Avignon est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain. Chaque année, en juillet, Avignon devient une ville-théâtre, transformant son patrimoine architectural en divers lieux de représentation, majestueux ou étonnants, accueillant des dizaines de milliers d'amoureux du théâtre de toutes les générations. Le Festival réussit l'alliance originale d'un public populaire avec la création internationale. Avignon, c'est également un esprit : la ville est un forum à ciel ouvert, où les festivaliers parlent des spectacles et partagent leurs expériences de spectateurs. Un mois durant, tous peuvent avoir accès à une culture contemporaine et vivante.

Le programme est composé de spectacles, mais aussi de lectures, d'expositions, de films et de débats, qui sont autant d'entrées dans l'univers des artistes et intellectuels invités. Il y a, chaque soir au Festival, une ou plusieurs « premières », qui font d'Avignon un véritable lieu de créations et d'aventures, pour les artistes comme pour les spectateurs.

Dans le cadre d'une convention-cadre de partenariat signée en 2021, le Festival d'Avignon et l'ESAA ont décidé de réaliser les opérations dans les domaines suivants :

- Le développement d'ateliers d'éducation artistique et culturelle par le biais des ateliers de pratique amateur de l'ESAA dès juillet 2021 au sein des ateliers de Champfleury. Un programme en résonance aux artistes et aux œuvres soutenus par le Festival d'Avignon a été soumis auprès de lui. Fort de l'expérience 2021, il sera proposé de nouveaux ateliers en 2022 au Festival.
- L'accueil des étudiants de l'ESAA dans le cadre de stages. L'accueil des étudiants de l'ESAA est envisagé dans les différents sites du Festival qui accueillent des manifestations artistiques et culturelles. Une convention de stage est bien sûr formalisée entre le Festival, l'étudiant et l'ESAA.
- La mise en lien des offres de recrutement avec les équipements du territoire dans le cadre du Festival au service de l'emploi étudiant.
- Pour 2022, la piste d'une mise en œuvre d'un projet commun autour de la performance, reenactment et de la reconstitution historique.

## **3/ Un partenariat avec l'Orchestre National Avignon-Provence (ONAP)**

Dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée en 2021, des pistes de travail ont été envisagées pour le cycle 2021-2022 et devront être partagées avec la communauté de l'ESAA :

## **Création plastique autour d'un parcours symphonique**

Venue d'étudiants sur les répétitions générales de l'orchestre tout au long de l'année. Les répétitions générales se déroulent le vendredi matin de 9h30 à 11h30 à l'Opéra d'Avignon. Il sera organisé un temps de rencontre avec Debora Waldman, cheffe d'orchestre, à l'issue de l'une des générales.

Participation à des concerts de musique de chambre lors de la semaine « Quand l'orchestre s'éclate en ville » à l'Auditorium de l'ESAA du 17 au 21 novembre 2021.

Finalisation du parcours avec une présentation d'une exposition commentée des travaux plastiques des étudiants dans le hall de l'Opéra pour le concert symphonique du vendredi 3 juin 2022 (attente confirmation Opéra).

### **Concert Héroïque – Vendredi 3 juin 2022 à 20h30 – Opéra d'Avignon**

Direction, Debora Waldman

Violoncelle, Henri Demarquette

Wolfgang Amadeus Mozart, « Ouverture » *La Clemenza de Titus*

Michael Levinas, *Concerto pour violoncelle et orchestre* [création mondiale] // Co-commande avec l'Orchestre régional de Cannes et l'Orchestre National de Bretagne

Ludwig van Beethoven, *Symphonie n°3*

### **Parcours autour du concert éducatif *Berlioz Trip Orchestra***

Création d'un mur graphique dans l'esprit du projet artistique de la Compagnie des *Clés de l'écoute*. Ce mur sera intégré au parcours numérique dans le cadre d'un partenariat avec le Grenier à sel en mars 2022. Cette création fera l'objet d'un rendez-vous particulier avec Véronique Baton, directrice du Grenier à sel.

Autour de ce projet, et en collaboration avec le service communication de l'orchestre, un groupe d'étudiants pourra travailler à la création d'un visuel pour le concert éducatif « Berlioz Trip Orchestra ». Ce visuel sera utilisé dans le cadre de la communication print et web de l'orchestre.

Venue sur le concert *Berlioz Trip Orchestra* le samedi 2 avril à 16h à l'Opéra.

**Mise à disposition de l'Auditorium de l'ESAA** pour les concerts de musique de chambre dans le cadre de « Quand l'orchestre s'éclate en ville » du 17 au 21 novembre 2021.

L'orchestre interviendra la semaine de workshop de l'Ecole(s) du Sud et travaillera en lien avec Jill Myhill dans le cadre d'ateliers artistiques à destination des étudiants.

## **4/ Séminaire transversal de recherche (tous les mois) pour les masters des deux mentions**

8 séances seront programmées en 2021.

## **5/ Partenariat avec le CNAM pour redynamiser la VAE**

Il remplit trois missions principales :

- la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie,
- la recherche technologique et l'innovation,
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

L'antenne régionale souhaite développer son ancrage territorial dans le Vaucluse notamment à Avignon et recherche des acteurs du monde de l'enseignement supérieur et de la culture pour créer des synergies.

Le CNAM dispose d'une expertise dans la mise en place des VAE et de l'entrepreneuriat artistique et culturel notamment au travers de son dispositif ARDAN.

Le CNAM Vaucluse viendra se présenter devant le CSP notamment autour de la question de la VAE et de l'entrepreneuriat artistique et culturel comme suite à la visite du site faite le 16 février 2021 à Avignon. Le dispositif de VAE est financé par la Région.

## **6/ Workshops**

4 semaines de workshops seront organisées pour le cycle 2021-2022. Une semaine sera faite en coordination avec l'ensemble du réseau des École(s) du Sud. Elle aura lieu du 15 au 19 novembre 2021 et permettra d'accueillir des étudiants des écoles d'art de toute la région PACA.

À l'invitation du nouveau directeur, l'artiste béninois et français Emo de Medeiros (Biennale de Sao Paulo, Biennale de Lagos, exposition "Ex-Africa" au musée du quai Branly) proposera pour la semaine inter-écoles de novembre un workshop à l'ESAA, en lien avec l'ensemble du territoire avignonnais.

## **7/ Le renforcement des liens avec la Collection Lambert**

Plusieurs projets sont en discussion.

- La tenue des jurys de diplômes de DNSEP mention Création dans les locaux de la Collection, début juin. L'enfilade de salons du rez-de-chaussée offrirait un cadre remarquable pour ce moment-clé dans la vie d'un étudiant.
- Dès 2022, destiner la vitrine de la Collection (espace visible depuis la rue Violette) pendant un mois à l'automne à la présentation du projet d'un étudiant venant d'être diplômé. Les étudiants de Master auront jusqu'au printemps pour présenter un projet adapté à la Vitrine de la Collection. Un seul projet sera retenu par le jury.
- La visite de la Collection lors des périodes de montage d'expositions impliquant des artistes contemporains. Sous la responsabilité d'un enseignant de l'ESAA, ce sera l'occasion d'échanger avec un artiste confirmé, les équipes de montage et le commissaire d'exposition.

## **La recherche**

Corollaire des questions de visibilité, l'un des grands enjeux de l'ESAA pour les années à venir est celui de l'inscription dans les circuits et les réseaux (locaux, nationaux et internationaux) de la conservation-restauration, mais aussi de la recherche-crédation.

La remise en place d'un CSP a déjà permis de dessiner des prémices d'actions de recherche dans l'offre de formation de l'école.

L'arrivée d'un nouveau directeur lui-même chercheur permettra d'avancer de manière dynamique et opérationnelle sur la recherche en art et en conservation-restauration.

Des actions de recherche sont d'ores et déjà inscrites dans l'offre de formation du cycle 2021-2022 : mise en place d'ateliers de recherche-crédation. Des séminaires seront organisés ainsi que des démonstrations de travaux en cours notamment en lien avec les institutions culturelles avignonnaises. Le recrutement de trois nouveaux enseignants (volume, numérique et vidéo) devrait également permettre une impulsion nouvelle de la recherche à l'ESAA.

La recherche – enjeu central dans le cahier des charges du ministère - sera également développée en lien avec les laboratoires et les enseignants-chercheurs de l'Université d'Avignon.

## Projets institutionnels

### 1/ Livret de l'étudiant 2021-2022

Dans le cadre des cycles scolaires à venir, les livrets de l'étudiant seront à nouveau imprimés et transmis à chaque étudiant conformément à la législation. Le format a été changé pour la rentrée : plus maniable et plus court, plus lisible.

### 2/ Publications

La direction travaillera en lien avec le CSP sur cette question notamment pour bien identifier le public cible et évaluer le rapport bénéfice-charge lié aux publications. Des partenariats avec les écoles d'art du réseau L'École(s) du Sud ont été envisagés. De même qu'un catalogue constitue la mémoire et l'archive d'une exposition, de même de petits ouvrages ou autres formes d'éditions sont la trace matérielle et la mémoire des activités d'une école, participant à la valorisation du travail qui y est fait et des pédagogies qui y sont déployées.

### 3/ Espaces de communication et salons

De nouveau, le pôle scolarité s'inscrira dans les différents salons en direction des étudiants et ira à la rencontre des lycéens d'Avignon.

Un partenariat spécifique est d'ores et déjà noué avec le lycée Aubanel et le lycée Saint-Joseph.

### 4/ Les journées portes ouvertes (JPO) 2022

En tenant compte de la situation nationale, il est prévu d'organiser des JPO en 2022 en présentiel cette année et de diffuser le travail fait sur la visite virtuelle des locaux de l'école : <http://esaavignon.eu/visite-virtuelle-de-lecole-superieure-dart-davignon/>

### 5/ Activités liées au réseau de l'École(s) du Sud

- Territoire unique
- 8 écoles publiques
- 1300 étudiants
- 350 diplômés par an
- 35 disciplines enseignées

Sur le plan juridique, les « Écoles supérieures d'art » sont des établissements publics d'expérimentation et de recherche qui dispensent des formations menant à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur artistique, de premier et deuxième cycles (valant grade de master européen). Elles développent aussi des programmes de recherche post diplômant.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la principauté de Monaco comptent 8 écoles, faisant du territoire l'un des plus riches en matière d'enseignement artistique en Méditerranée.

Forts de cette richesse et de cette diversité, ces établissements sont associés au sein d'un réseau, l'École(s) du Sud, avec pour objectifs :

- construire et de valoriser leur coopération dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'accompagnement de la création et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ;
- renforcer le rayonnement des écoles en région, et plus largement sur le territoire national et international ;
- renforcer leur visibilité auprès des professionnels et du public, et communiquer de façon commune et plus efficace ;
- proposer un ensemble d'actions communes et d'outils de mutualisation.

Les projets coordonnés par l'École(s) du Sud font l'objet d'une demande de subvention chaque année sollicitée auprès du ministère de la Culture. En 2021, c'est l'EPCC ESAA qui a porté la demande de subvention auprès de la DRAC.

## L'Éducation artistique et culturelle

À l'instar de sa formation de licence et de master, l'ESAA offre une formation artistique à destination d'un large public de tous âges à travers les ateliers libres.

Ils s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, tous curieux en soif de créativité qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans différentes aires des arts plastiques.

Avec cette offre de formation, l'ESAA veut apporter des nouveaux formats artistiques décloisonnés mettant en valeur les apports de tous les participants, générations, milieux, origines et goûts confondus.

Par leurs diversités et leurs caractères innovants et expérimentaux, ces ateliers développent des connaissances, des compétences, suscitent des pratiques et des expériences et provoquent ainsi des rencontres dans les arts et la culture.

Les ateliers libres 2021-2022, ce sont :

190 places pour le public (contre 220 en 2020-2021) ;  
12 cours répartis du lundi au samedi ;  
8 disciplines



# PLANNING 2021-2022

## ATELIERS LIBRES

Mardi	14H-16h30	Dessin-peinture	Adultes	Baigne-pieds
Mardi	17h30-20h	Dessin-peinture	Adultes	Baigne-pieds
Mardi	18h30-21h	Photographie	Adultes	Baigne-pieds
Mercredi	13h-15h	Arts plastiques	Enfants CP-CE1-CE2	Baigne-pieds
Mercredi	15h-17h	Arts plastiques	Enfants CM1-CM2	Baigne-pieds
Mercredi	17h-19h	Arts plastiques	Adolescents collégiens	Baigne-pieds
Vendredi	17h30-20h	Grands- débutants	Adultes	Baigne-pieds
Vendredi	18h-20h30	Sérigraphie	Adultes	Atelier Turboformat
Vendredi	18h-20h30	Gravure	Adultes	Champfleury
Samedi	10h-12h	Arts plastiques	Adolescents Lycéens	Baigne-pieds
Samedi	14h-16h30	Céramique	Adultes	...
Samedi	17h-19h30	Céramique	Adultes	...

Il a été proposé en 2021 d'installer les ateliers libres dans la salle de modèle vivant réduisant la capacité d'accueil de ces ateliers. Cette disposition a permis de réutiliser la salle 2 de Champfleury pour les étudiants de licence.

Les charges liées aux ateliers libres ont été ainsi constatées lors du compte administratif 2020.

### Charges des ateliers libres

	<b>Charges 2020</b>
Charges de personnel	101 447,67 €
Honoraires	32 402,68 €
Communication	2 386,50 €
Matériel	7 899,33 €
Frais de structure et de gestion (base 2% du CA)	35 889,48 €
<b>TOTAL charges constatées au CA 2020</b>	<b>180 025,66 €</b>
<b>TOTAL recettes constatées au CA 2020</b>	<b>1 990 €</b>

Budget ESAA constaté au CA 2020	1 794 474,00 €
% de dépenses Ateliers libres/ CA 2020	10,03%



## Le budget de l'ESAA

### 1. Le budget 2021 (hors BS)

Le budget de l'école est aujourd'hui réparti comme suit en termes de dépenses :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	284 000,00	0,00	307 900,00	0,00	307 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 502 189,00	0,00	1 482 718,00	0,00	1 482 718,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 300,00	0,00	1 171,00	0,00	1 171,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 791 489,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791 789,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791 789,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	8 350,00	0,00	8 050,00	0,00	8 050,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 799 839,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 839,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 799 839,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	26 367,00		26 367,00	0,00	26 367,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 367,00</b>		<b>26 367,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 367,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 826 206,00</b>
--	---------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 367,00	0,00	122 250,00	0,00	122 250,00
73	Impôts et taxes	2 500,00	0,00	3 043,00	0,00	3 043,00
74	Dotations et participations	1 734 192,00	0,00	1 698 912,00	0,00	1 698 912,00
75	Autres produits de gestion courante	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 826 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 206,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 826 206,00</b>
--	---------------------

Charges de fonctionnement ESAA	Montant BP 2021	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	307 900 €	16.86%
Charges de personnel et assimilés	1 482 718€	81.19%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%
Autres charges de gestion courante	1 171 €	0,06%
Charges exceptionnelles	8 050 €	0,44%
Dotations aux amortissement	26 367 €	1.44%
<b>TOTAL</b>	<b>1 826 206€</b>	

Au 6 septembre 2021, le réalisé 2021 en fonctionnement (dépenses) s'élève à 1.281 953 M€ soit un taux de réalisation de 70% (hors affectation du BS).

Le compte administratif 2020, approuvé par délibération du 28 juin 2020 fait apparaître les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : **371 609.91€**
- excédent d'investissement : **154 963.35€**

L'excédent de fonctionnement est ainsi affecté :

- 002 résultat de fonctionnement reporté : **276 458€**
- 1068 excédents de fonctionnement capitalisés : **95 151.91 €**

Cet excédent est un « faux positif » puisqu'il sert à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année N+1.

Le solde d'exécution positif de 154 963.35€ de la section d'investissement constaté au CA 2020 est affecté au compte 001 en recettes d'investissement.

## 2. Les orientations budgétaires 2022 de l'école pour la section de fonctionnement

### 2.1 Les recettes de fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, l'ESAA bénéficie des aides financières suivantes :

- financement de la Ville d'Avignon ;
- subvention de la DRAC (ministère de la Culture).

Évolution des financements alloués :

	2016 en €	2017 en €	2018 en €	BP 2019 en €	BP 2021 en €	BP 2022 en €
Ville d'Avignon	1 548 912	1 548 912	1 548 912	1 498 912	1 498 912	1 498 912
DRAC	208 300	208 000	208 300	188 000	188 000	188 000
TOTAL	1 757 212	1 757 912	1 757 912	1 686 912	1 686 912	1 686 912

Pour l'exercice 2022, la subvention allouée par le ministère de la Culture s'élève à 188 000€ au titre du fonctionnement de l'école.

Des demandes de financement sur projet sont à faire (pour des projets pédagogiques par exemple) auprès de partenaires institutionnels voire de groupes privés notamment en lien avec l'ADMICAL qui a transmis en 2021 une liste des potentiels mécènes du territoire.

Un travail est aussi à faire de nouveau sur la perception de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises rendu possible par le biais du rayonnement des projets de l'ESAA.

**Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les principaux financeurs de l'ESAA, une prévision de maintien des subventions est envisagée pour 2022.**

L'accroissement des ressources propres sera à constater au CA 2022.

Les principales recettes tarifaires de l'école sont les droits d'inscription (formation initiale et ateliers libres).

Les droits d'inscription pour le cursus diplômant sont ainsi déterminés pour le cycle 2021-2022 :

	Année 2014-2015	Année 2015-2016	Année 2016-2017	Année 2017-2018	Année 2018-2019	Année 2019-2020	Année 2020-2021	Année 2021-2022
<b>Droits inscriptions cursus diplômant par étudiant</b>	250 €	250 €	250 €	300€	300€	300€	300€	300€
<b>Tarif concours d'entrée</b>	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€
<b>Tarif concours équivalence</b>	0	20 €	20 €	30 €	30€	30€	30€	30€

Des projections sont en cours pour répondre d'une part aux enjeux sociaux (droits d'inscription des étudiants boursiers) et aux enjeux économiques de l'EPCC ESAA (augmentation des recettes propres).

Ci-dessous les projections possibles qui pourront être soumises au Conseil d'administration pour le cycle 2022-2023 :

Recettes prévisionnelles	Montant en €			
Concours d'entrée (base 125 étudiants)	3 750			
Frais d'inscriptions	37 500			
<b>TOTAL</b>	<b>41 250</b>			
Nombre étudiants TOTAL	125			
Non Boursiers (40%)	50			
Boursiers (60%)	75			
<b>Hypothèse 1 : exonération Boursier</b>				
Recettes prévisionnelles	Montant en €			
Concours d'entrée (base 50 étudiants)	1 500			
Frais d'inscriptions	15 000			
<b>TOTAL</b>	<b>16 500</b>	Soit une baisse de recettes de 24 750€		
<b>Hypothèse 2 : exonération des boursiers et frais d'inscriptions à 450€</b>				
Recettes prévisionnelles	Montant en €			
Concours d'entrée (base 50 étudiants)	1 500			
Frais d'inscriptions	22 500			

<b>TOTAL</b>	<b>24 000</b>	Soit une baisse de recettes de 17 250€		
<b>Hypothèse 3 : frais d'inscriptions à 450€</b>				
Recettes prévisionnelles	Montant en €			
Concours d'entrée (base 125 étudiants)	3 750			
Frais d'inscriptions	56 250			
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	Soit une hausse de recettes 18 750€		

**Les tarifs pour les ateliers libres ont été arrêtés par le Conseil d'administration en mars 2021 de la manière suivante :**

Il est proposé de maintenir ces tarifs en 2022 et de réfléchir à une indexation annuelle (tarifs indexés à l'évolution du coût de la vie, etc.).

<b>Tarif ateliers libres (unité) Cours hebdomadaires pour une année scolaire</b>		
	<b>Résidence à Avignon</b>	<b>Résidence hors Avignon</b>
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Il est rappelé que les ateliers libres sont pleinement inscrits depuis 2020 au dispositif pass culture dans le Vaucluse.

Compte tenu des tarifs, la part des ressources propres de l'ESAA a évolué depuis 2018 de la manière suivante :

<b>Année</b>	<b>Montant recettes d'inscription en €</b>	<b>Progression annuelle</b>
CA 2018 (compte 70 62)	16 975€	
CA 2019	33 355€	+ 50.89%
CA 2020	1 990€	Baisse de 31 365€

Cette baisse des ressources interne est liée à la pandémie et à la non-facturation des cours pour le cycle 2020-2021.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2022 RESSOURCES ESTIMATIVES

Les principales ressources identifiées ci-dessus sont ainsi réparties :

	<b>CA 2020</b>	<b>Estimation 2022</b>	<b>% évolution</b>
Produits des services et ventes diverses	43 097.51 €	81 250 €	+ 49,9%
Dotation et participations	1 724 535.7 €	1 724 535.7 €	0
Produits exceptionnels et autres taxes	654.14€	700 €	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 768 287.35€</b>	<b>1 806 485€</b>	

Les ressources de l'ESAA sont alimentées chaque année par une reprise de résultat qui permet à l'ESAA de fonctionner sur 12 mois.

D'autres recettes viennent enrichir le budget de l'ESAA (reversement de la CVEC, location amphithéâtre, etc.).

### 2.2 Les dépenses de fonctionnement

#### Évolution des dépenses de fonctionnement de l'ESAA depuis 3 ans

Chapitre/année	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	Perspectives BP 2022 en €
<b>Charges à caractère général</b>	273 507€	373 051.94€	289 389.33€	297 000€
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	1 291 607.4€	1 376 774.47€	1 463 574.53€	1 480 556€
<b>Autres charges de gestion courante</b>	790€	3 263,49€	6 822.91€	5 300€
<b>Charges financières</b>	0	0		0
<b>Charges exceptionnelles</b>	7 450€	13 400.8€	8 329.49€	8 350€
<b>Dotation aux amortissements</b>	53 911€	35 986.85€	26 358.35€	35 000€
<b>TOTAL</b>	<b>1 627 265€</b>	<b>1 802 477.55€</b>	<b>1 794 474.61€</b>	<b>1 826 206€</b>

## 2.2.1 La masse salariale de l'établissement

**La masse salariale constatée au compte administratif 2020 s'élève à 1.480 556M€ soit 82.25% du budget.** La maîtrise de son évolution reste un enjeu majeur pour 2022.

Le GVT (glissement vieillesse technicité) et les évolutions des charges patronales (CNRACL) auront des incidences sur les charges de personnel.

### Évolution des principales lignes de dépenses de la masse salariale

	<b>Charges 2020 constatées au Compte administratif</b>	<b>Prévisions BP 2022</b>
<b>Rémunération (compte 641)</b>	979 076.97 €	990 437€
<b>Autre personnel extérieur</b>	0€	0€
<b>Versement transport</b>	17 846.84€	18 054€
<b>FNAL</b>	4 461.41€	4 513€
<b>Cotisation CNFPT</b>	13 190.57€	13 344€
<b>Autres impôts et taxes</b>	2 676.92€	2 708€
<b>NBI</b>	4 488.95€	4 541€
<b>URSAFF</b>	176 085.2€	178 128€
<b>Cotisation caisses de retraite</b>	202 847.83€	205 201€
<b>Assedic</b>	12 130.3€	12 271€
<b>FNC supplément familial</b>	3 650€	3 692€
<b>Cotisation FNAL</b>	0€	0€
<b>Allocation chômage versée directement</b>	14 856.10€	15 028
<b>Médecine du travail</b>	4 348.9€	4 399€
<b>Autres charges sociales diverses (dont TR)</b>	27 914.54€	28 238€

Pour 2022, le BP devra notamment supporter financièrement :

- les agents de catégorie C rémunérés au niveau du Smic dans les trois fonctions publiques percevront une augmentation comprise entre 40 et 85 euros nets par mois, a fait savoir Amélie de Montchalin le 6 juillet 2021 dans le cadre de la "conférence sur les perspectives salariales" dans la Fonction publique. Cela devrait être effectif en 2022.
- le GVP du personnel titulaire ;
- les promotions internes en lien avec les lignes directrices de gestion ;

Le tableau des postes budgétaires est transmis en annexe.

À noter dans les travaux à venir, la question de la prise en charge des frais de mutuelle des fonctionnaires de l'ESAA.

Pour mémoire, une ordonnance a été signée le 17 février 2021 en France sur cette question. Elle prévoit que les employeurs publics devront prendre en charge à hauteur de 50% les frais de mutuelle des fonctionnaires et de tous leurs agents publics.

Il s'agit d'aligner le système de prise en charge des frais de mutuelle dans la fonction publique, avec celui déjà en place dans le secteur privé depuis 2016.



En effet depuis le 1er janvier 2016, les employeurs du privé doivent obligatoirement prendre en charge au moins 50% de la complémentaire santé (mutuelle) de leurs salariés.

Tous les agents publics sont concernés, peu importe leur statut.

L'ordonnance applicable pour la fonction publique prévoit donc une obligation de prise en charge d'au moins 50% de la mutuelle des fonctionnaires et autres agents publics par leur employeur.

Cette ordonnance est issue de la Loi de transformation de la fonction publique.

Il s'agira, pour l'employeur public, de prendre en charge 50% du financement de la protection sociale complémentaire en matière de santé (couramment appelée mutuelle santé), c'est-à-dire pour le remboursement complémentaire qui n'est pas compris dans l'assurance maladie de base des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

L'obligation de prise en charge d'une partie des frais de mutuelle entrera en application progressivement à compter de 2022 puis 2024 et 2026, dans les 3 fonctions publiques : la fonction publique d'État tout d'abord, puis la Fonction publique territoriale et hospitalière.

	Prise en charge à 25%	Prise en charge à 50%
Fonction publique d'État	1er janvier 2022	1er janvier 2024
Fonction publique territoriale	-----	Au plus tard en 2026
Fonction publique hospitalière	-----	Au plus tard en 2026

En 2021, des négociations nationales seront menées pour définir les dispositions d'application de l'ordonnance.

### 2.2.2. Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Les charges à caractère général, 2<sup>nd</sup> poste de dépenses pour l'ESAA ont évolué de la manière suivante :

2017 en €	2018 en €	2019 en €	2020 en €	Réalisé au 30 août 2021 en €	Perspectives BP 2022
242 337.93	318 598.83	373 051.94	289 389.33	267 213.94€	297 000€

Les charges à caractère général dépensées au 30 août 2021 s'élèvent à 267 213,94€ soit une dépense moyenne de 33 401€ par mois.

À noter que l'excédent des années passées est affecté au moment du budget supplémentaire chaque année pour couvrir les charges de fonctionnement de l'ESAA ce qui a été fait en juin 2021 avec l'excédent 2020.

Les plus gros postes de dépenses sont les suivants :

Nature comptable	2017 en €	2018 en €	2019 en €	2020 en €	Réalisé au 30 août 2021 en €
<b>Énergie</b>	15 294.74	10 725.46	41 425.09	35 378.05	21 157.06
<b>Combustibles</b>	24 233.12	16 023.87	1 659.81	0	544.4
<b>Maintenance</b>			37 366.17	32 068.35	21 862.35
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>			24 795.60	20 532	16 038
<b>Petit équipement</b>	11 061.02	16 204.98	20 259.37	28 019.3	9 726.06
<b>Honoraires</b>	85 915.57	92 033.53	110 901.18	68 426.20	92 366.51
<b>Contrats de prestation</b>	2 061	11 764.0	7 172.83	7 847.78	1 293.38
<b>Location mobilières</b>	6 419.12	9 042.27	612	613.98	35
<b>Voyage et déplacements</b>	11 641.84	22 192.59	22 607,019	6 739.81	4 327.39
<b>Frais de télécommunication</b>	11 499.22	16 365.76	14 088.69	17 444.23	9 292.60

Pour 2022, compte tenu du maintien des dotations des financeurs, il est proposé **de contenir les charges à caractère général.**

L'ESAA bénéficie de deux mises à disposition gratuites pour les locaux des deux sites :

- de la Ville d'Avignon pour les ateliers de Champfleury (plus de 92 000€ non valorisés comptablement),
- du Syndicat mixte Sainte Marthe pour les locaux de Baigne-Pieds.

#### TABLEAU DE SYNTHÈSE DU BUDGET CIBLE ESAA 2021 DÉPENSES ESTIMATIVES

	Montant BP 2021	Répartition en %	Estimation cible BP 2022	Répartition en %
Charges à caractère général (fonctionnement hors personnel)	307 900 €	16.86%	297 000€	16.26%
Charges de personnel et assimilés	1 482 718 €	81,19%	1 480 556€	81.07%
Opération d'ordre de transfert entre sections	0 €	0,00%	0€	0%
Autres charges de gestion courante	1 171 €	0,06%	5 300€	0.29%
Charges exceptionnelles	8 350 €	0,45%	8 350€	0.46%
Dotation aux amortissement	26 367 €	1.44%	35 000€	1.92%
<b>TOTAL</b>	<b>1 826 206€</b>		<b>1 826 206€</b>	

## Conclusion sur la section de fonctionnement

L'affectation des résultats des comptes administratifs permet à l'ESAA de financer des charges structurelles et les projets développés par l'école.

- **CA 2018 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 412 352.23€

Section d'investissement excédentaire : 123 760.64€

- **CA 2019 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 447 797.17€

Section d'investissement excédentaire : 101 492.09€

- **CA 2020 :**

Section de fonctionnement excédentaire : 371 609.91€

Section d'investissement excédentaire : 154 963.35€

Comme indiqué, ces excédents sont injectés dans le budget supplémentaire de l'école pour financer son fonctionnement.

### 3. Les orientations pour la programmation des investissements de l'ESAA

L'école ne bénéficie pas de subvention d'investissement à cette date mais a engagé des démarches vis-à-vis de la DRAC et de la Région pour l'obtention de soutiens financiers.

Il est de ce fait constaté l'absence de recette réelle au sein de cette section.

Néanmoins, l'affectation des résultats des deux derniers comptes administratifs de 2018 et 2019 permet d'abonder la réserve sur la section.

L'ESAA finance ses investissements grâce à :

- sa dotation aux amortissements ;
- l'affectation des résultats de la section d'investissement pour financer de nouveaux projets.

La dotation aux amortissements de l'école a évolué depuis 3 ans de la manière suivante :

Chapitre	Compte	CA 2018	CA 2019	CA 2020
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 - Dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	53 911€	26 358.35€	26 358.35€

En 2021, ont été réalisées les acquisitions et travaux suivants :

TYPE	UNITÉ	DÉTAILS
MATÉRIELS INFORMATIQUE	1	5 PC ET ECRANS DÉDIÉS
RÉSEAU INFORMATIQUE	1	2 SWITCH CISCO RESEAU ARMOIRE MULTIMEDIA 1
VISIOCONFÉRENCE	1	SYSTÈME DE VISIO CONFERENCE
TÉLÉVISEURS	1	4 TÉLÉVISEURS PHILIPS DESTINATION EXPO DELEUZE
CONSOLE SON	1	TABLE DE MIXAGE
CASQUE AUDIO	1	BOSE
MOBILIER	2	2 CANAPES BIBLIOTHÈQUE

Pour le cycle 2021-2022, les projets d'investissement envisagés sont les suivants et devront faire l'objet de priorités :

TYPE	UNITÉ	DÉTAILS
RÉSEAU INFORMATIQUE	1	FIREWALL
RÉSEAU INFORMATIQUE	1	MAINTENANCE 3 ANS FIREWALL SECURITY PACK
RÉSEAU INFORMATIQUE	1	PARAMÉTRAGE FIREWALL
RÉSEAU INFORMATIQUE	1	MISE EN PLACE ET PARAMÉTRAGE VPN
GESTION INSCRIPTION	1	GANESH EDUCATION V3 - INSCRIPTION ET GESTION INSCRIPTION
LICENCES ADOBE	18	PACKS ADOBE
LOGICIEL	1	FILEMAKER PRO 1 LICENCE
LOGICIEL	1	FORMATION A FILE MAKER PRO OU EQUIVALENT ACCESS
APPAREIL PHOTO/CAMERA	2	CANON 250 D + SAC + CARTE SD 16 GO
ACCESSOIRES VIDEO	2	MANFROTTO PIED 055 avec rotule 3D MHXPRO-3W
ÉCLAIRAGE	2	Kaiser Panneau LED PL 840 Vario
ÉCLAIRAGE	2	BATTERIE VMOUNT POUR LED POUR PANNEAU KAISER PL 840 VARIO
VIDEO PROJECTEUR AMPHI	1	EPSON EB L630
CLIMATISATION	1	RÉPARATION CLIM BIBL.MULTI 1. SALLE DE COURS 13
CLIMATISATION	1	FILTRES CLIM ENTRETIEN

Ces dépenses seront amorties dans le cadre du budget de l'ESAA.

#### Annexes du ROB :

- CA 2020
- Organigramme ESAA 2021